

Le présent communiqué ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres.

SiegCo

Le 1^{er} février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

valtech.

INITIEE PAR

SiegCo

PRESENTEE PAR



ODDO & CIE

DECLARATION DE CONFORMITE DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET
COMPTABLES DE LA SOCIETE SIEGCO

PRIX DE L'OFFRE :

12,50 euros par action

DUREE DE L'OFFRE :

10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») conformément aux dispositions de son règlement général

AVIS IMPORTANT

L'offre publique d'achat simplifiée ouvre à SiegCo la possibilité de mettre en œuvre la procédure de transfert obligatoire à un actionnaire existant (« *compulsory transfer to an existing shareholder* ») prévue par l'article 75 des statuts de Valtech conformément au *Companies Act* de 2006. Conformément aux dispositions de cet article, SiegCo, qui détient au moins 80% du capital de Valtech, aura la faculté, à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, de requérir de Valtech un « avis de vente des actions restantes » (« *Remainder Sale Notice* ») aux termes duquel les actionnaires minoritaires qui n'auraient pas apporté leurs actions à l'offre publique devront les vendre à l'actionnaire majoritaire au même prix que l'offre publique (il ne s'agit donc pas de la procédure de retrait obligatoire prévue aux articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres.

Le présent communiqué de presse est établi et publié par la société SiegCo conformément aux dispositions de l'article 231-27 1° et 2° et de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 31 janvier 2017, apposé le visa n°17-041 en date du 31 janvier 2017 sur la note d'information établie par la société SiegCo relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société SiegCo et visant la totalité des actions de la société Valtech (l' « **Offre** »).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société SiegCo ont été déposées auprès de l'AMF le 1^{er} février 2017.

La note d'information, visée par l'AMF, ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société SiegCo sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de SiegCo (www.siegco.be) et peuvent être obtenues sans frais auprès de SiegCo (18, place Flagey – 1050 Bruxelles – Belgique) et d'Oddo & Cie (12, boulevard de la Madeleine – 75440 Paris Cedex 09).